

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

L'Adullact et Déclic unissent leurs forces pour alerter sur l'accessibilité numérique des sites internet des communes françaises

Paris, le 9 juillet 2025

Une carte pour rendre visible l'invisible

L'Adullact et l'association Déclic dévoilent une carte interactive de l'accessibilité numérique des sites internet de **6 568 communes françaises**. Basée sur des données publiques et un audit automatisé, cette carte met en lumière une réalité préoccupante : plus de **96 % des sites testés présentent une accessibilité insuffisante**, voire inexistante. Elle permet ainsi d'illustrer concrètement le retard pris par de nombreuses collectivités sur un enjeu fondamental pour l'inclusion numérique.

Une méthode rigoureuse, des données ouvertes

Cette initiative repose sur :

- Un jeu de données public de plus de **37 000 sites**, fourni par la DINUM (noms de domaine du secteur public)
- Une analyse réalisée avec le logiciel libre **Asqatasun**
- Une couverture de **45 % du référentiel RGAA** (117 critères sur 257)
- Une note attribuée à chaque commune, de **A (excellente conformité) à F (non conforme)**

Chaque site est évalué automatiquement sur sa page d'accueil. Les résultats ont ensuite été géolocalisés et représentés sur une carte permettant une **lecture simple et immédiate**.

Une démarche de sensibilisation

Cette cartographie n'a pas vocation à sanctionner, mais à ouvrir les yeux : l'accessibilité numérique est **un droit fondamental** et **un enjeu démocratique majeur**. Elle concerne directement des millions de personnes (en situation de handicap, âgées, ou simplement éloignées du numérique) pour qui l'accès aux services publics doit être **simple, universel et inclusif**.

En mettant à disposition cette cartographie, Déclic et l'Adullact souhaitent engager **une dynamique positive**, favoriser la prise de conscience et **accompagner les collectivités** dans leurs efforts d'amélioration.

Une suite collaborative avec l'Adullact

Cette première publication marque le début d'une collaboration durable entre Déclic et l'Adullact.

Prochaine étape : une mise à jour régulière de la carte, enrichie des retours des collectivités et de l'évolution des sites.

Objectif : suivre les progrès, valoriser les bonnes pratiques, et accompagner les acteurs publics vers plus d'inclusion numérique.

Cette démarche s'inscrit dans un engagement commun : faire de l'accessibilité une priorité concrète, mesurable, et partagée.

Un appel à la mobilisation

Au-delà du constat, cette carte se veut un outil de mobilisation. Elle est mise à disposition de toutes et tous (collectivités, citoyennes, professionnelles du numérique) afin de favoriser la prise de conscience, **encourager les échanges** et **déclencher des actions concrètes**. **Chacun peut s'en saisir, la diffuser, la questionner** car faire progresser l'accessibilité, c'est œuvrer pour une société plus *juste*, plus *inclusive* et plus *respectueuse des droits fondamentaux*.

Pour découvrir la carte

➔ [Lien vers la carte](#)

Pour découvrir l'infographie

➔ [Lien vers l'infographie explicative](#)

Contact Presse

contact@asso-declic.fr

A propos de l'adullact :

Fondée en 2002, l'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) est une association de loi 1901 œuvrant à la constitution d'un patrimoine de logiciels libres métiers utiles aux missions de service public.

L'association a été fondée par une poignée d'élus et d'agents territoriaux, pour proposer une alternative aux licences propriétaires dans le domaine des logiciels métiers. En mettant en place des projets informatiques libres répondant aux besoins précis de ses adhérents et en coordonnant les compétences territoriales, l'ADULLACT souhaite donner un sens concret à l'idée de mutualisation des ressources. Avec une conviction et un principe simple : l'argent public ne doit payer qu'une fois !

A propos de Déclic :

Déclic est la fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN). Pour conseiller et agir auprès des collectivités, les agents dédiés à l'activité numérique agissant au sein de leur département décident de fonder en 2005 un réseau pour partager ensemble leurs connaissances. Le but du réseau Déclic est dévoué à l'intérêt général des collectivités et consiste à mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire, par une mise en commun d'outils et de moyens. Il poursuit l'objectif d'équilibrer les relations entre les collectivités locales et leurs interlocuteurs, qui interagissent dans un pôle d'intérêt général devenu abondant, en renforçant la mutualisation de leurs ressources.